



## Assurances complémentaires d'hospitalisation

### Profitez du libre choix de l'hôpital et d'un confort sur mesure

Vous décidez vous-même dans quel hôpital vous voulez être traité/e et du degré d'intimité dont vous souhaitez bénéficier.

Nous vous conseillons volontiers, aussi de manière personnalisée

#### L'essentiel en bref

L'assurance de base obligatoire couvre uniquement le séjour en division commune d'un hôpital suisse reconnu (sauf pour les urgences). En cas de traitements hospitaliers hors canton, elle rembourse au maximum le tarif en vigueur dans le canton de domicile du patient ou de la patiente. Avec notre assurance complémentaire d'hospitalisation, vous profitez de prestations attrayantes en complément à l'assurance de base. Elle vous laisse libre dans le choix de votre hôpital et du confort lors de votre séjour. Elle vous couvre contre les éventuels frais supplémentaires et garantit un service optimal.

Détails sur l'assurance complémentaire d'hospitalisation: [visana.ch/hospitalisation](https://visana.ch/hospitalisation)

#### Vos avantages en bref

- Libre choix parmi tous les hôpitaux de Suisse
- Libre choix du médecin à l'hôpital
- Confort d'une chambre à un ou deux lits
- Rabais attrayants pour les familles: 50% de rabais sur l'assurance complémentaire, à partir du 2<sup>e</sup> enfant
- Hébergement et restauration pour un parent ou pour un enfant (rooming-in)
- Contributions à des cures de bains et de convalescence
- Assurance de voyage incluse
- Accès à un deuxième avis médical
- Informations transparentes relatives aux prestations supplémentaires de chaque hôpital, dans le catalogue des prestations de clinique



## Nos assurances complémentaires d'hospitalisation

### Hôpital division commune

- Libre accès à tous les hôpitaux pour soins aigus de Suisse

### Hôpital choix flexible

(Hôpital Flex 2/4, Hôpital Flex 4/8, Hôpital Flex Plus, Flex division mi-privée et Flex division privée)

- Flexibilité maximale dans le choix de la division hospitalière
- Libre choix de la division hospitalière (commune, mi-privée, privée) avant chaque séjour hospitalier
- Possibilité de passer dans une division supérieure (mi-privée ou privée) contre paiement d'une participation aux coûts

### Hôpital division mi-privée

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse
- Davantage de confort dans une chambre à deux lits

### Hôpital division privée

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse
- Davantage d'intimité dans une chambre à un lit en division privée
- Couverture totale des coûts en cas d'urgence dans le monde entier

## Participations aux coûts de la personne assurée, par année civile

| Division choisie en cas d'hospitalisation                 | Hôpital division commune  | Hôpital Flex (2/4)   | Hôpital Flex (4/8)   | Hôpital Flex Plus                         | Hôpital division mi-privée                            | Hôpital division privée                               | Flex division mi-privée  | Flex division privée     |
|---|---|----------------------|----------------------|---|---|---|--------------------------|--------------------------|
| Division commune  | Aucune  | Aucune               | Aucune               | Aucune                                    | Aucune  | Aucune  | Aucune                   | Aucune                   |
| Division mi-privée  | 50% des coûts dépassant la part prise en charge par l'AOS, illimité | Au max. 2000 francs  | Au max. 4000 francs  | Au max. 20%, à concurrence de 2000 francs | Possibilités: 0 franc, 1000, 2000, 5000, 10000 francs | 50% de la participation aux coûts convenue            | Au max. 4000 francs      | Au max. 2000 francs      |
| Division privée   | 70% des coûts dépassant la part prise en charge par l'AOS, illimité | Au max. 4000 francs  | Au max. 8000 francs  | Au max. 35%, à concurrence de 4000 francs | 100% de la participation aux coûts convenue           | Possibilités: 0 franc, 1000, 2000, 5000, 10000 francs | Au max. 8000 francs      | Au max. 4000 francs      |
| Capital pour le financement de la participation aux coûts | Sans capital Hôpital  | Sans capital Hôpital | Sans capital Hôpital | Sans capital Hôpital                      | Sans capital Hôpital                                  | Sans capital Hôpital                                  | 4000 francs <sup>1</sup> | 4000 francs <sup>1</sup> |

<sup>1</sup> Le capital n'est pas versé en cas de séjour hospitalier dû à une maternité.

## Aperçu des prestations

|  | Hôpital division commune | Hôpital Flex (2/4; 4/8) | Hôpital Flex Plus | Hôpital division mi-privée | Hôpital division privée | Flex division mi-privée<br>Flex division privée |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------|---|
| Libre choix du médecin   |                          | ✓*                      | ✓*                | ✓                          | ✓                       | ✓*  |
| Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse                        | ✓                        | ✓                       | ✓                 | ✓                          | ✓                       | ✓   |
| Séjour dans une chambre à un lit                                     |                          |                         |                   |                            | ✓                       |   |
| Séjour dans une chambre à deux lits                                  |                          |                         |                   | ✓                          |                         |   |
| Séjour dans une chambre à plusieurs lits                             | ✓                        |                         |                   |                            |                         |   |
| Libre choix du confort de la chambre, au moment de l'hospitalisation |                          | ✓                       | ✓                 |                            |                         | ✓   |
| Assurance de voyage  | ✓                        | ✓                       | ✓                 | ✓                          | ✓                       | ✓   |
| Rooming-in   | ✓                        | ✓                       | ✓                 | ✓                          | ✓                       | ✓   |
| Forfait accouchement en cas d'accouchement en ambulatoire            |                          |                         | ✓                 | ✓                          | ✓                       |   |
| Cures de bains et de convalescence                                   | ✓                        | ✓                       | ✓                 | ✓                          | ✓                       | ✓   |
| Capital assuré   |                          |                         |                   |                            |                         | ✓   |

\* Le libre choix du médecin ne s'applique que si la division mi-privée ou privée est choisie.